

**LE BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Le Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports publie des actes administratifs : décrets, arrêtés, notes de service, etc. La mise en place de mesures ministérielles et les opérations annuelles de gestion font l'objet de textes réglementaires publiés dans des BO spéciaux.



Enseignements primaire et secondaire

Accompagner les collèges les plus exposés à la difficulté scolaire

**AGIR COLLECTIVEMENT POUR LA RÉUSSITE DE
TOUS LES ÉLÈVES : ACCOMPAGNER LES
COLLÈGES LES PLUS EXPOSÉS À LA DIFFICULTÉ
SCOLAIRE**

NOR : MENE2535713J

Instruction du 17-12-2025

MEN – DGESCO A1-B2-C1-C2

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs

Notre École a pour mission d'instruire et de protéger tous ses élèves. Pourtant, en dépit d'efforts importants et de l'investissement constant des équipes pédagogiques et éducatives, la France reste caractérisée, par rapport aux pays comparables, par de fortes inégalités scolaires et par un nombre significatif d'élèves en grande difficulté scolaire. Ainsi, à l'échelle nationale, les résultats aux épreuves ponctuelles du diplôme national du brevet indiquent que 15 % des collèges concentrent une part importante d'élèves dont les résultats sont inférieurs à 8 sur 20 en français et en mathématiques.

Si les contextes de ces 800 collèges sont très divers, le poids de la grande difficulté scolaire y rend nécessaires un appui important aux équipes et un effort particulier afin d'apporter une aide déterminante aux élèves les plus en difficulté. Il est donc demandé aux recteurs de mettre en place, avec le concours d'une équipe pluridisciplinaire et à l'échelle de chaque établissement identifié, un plan d'action pluriannuel avec l'ambition de permettre l'élévation générale du niveau de tous les élèves. Cet accompagnement répond aux besoins pédagogiques identifiés dans ces collèges, ainsi que, le cas échéant, aux enjeux de climat scolaire, de santé et de suivi éducatif et social.

Cette instruction précise la nature de l'accompagnement de ces 800 collèges, sa temporalité, ainsi que ses modalités de mise en œuvre et de suivi dès la rentrée scolaire 2026. Elle s'inscrit dans la continuité des démarches déjà mises en place dans certaines académies pour accompagner les collèges les plus en difficulté en mettant l'accent sur un suivi des résultats scolaires dans le temps et une attention particulière aux équipes concernées.

I. PRINCIPES : UNE DÉMARCHE LOCALE ET COLLÉGIALE

Une identification des besoins à l'échelle de l'établissement, point de départ d'une feuille de route pluriannuelle

À partir de janvier 2026, le chef d'établissement procède avec les équipes pédagogiques et, en tant que de besoin, avec l'appui des services académiques, à un **diagnostic objectivé par les indicateurs** (données Archipel, rapport d'évaluation du Conseil d'évaluation de l'école, autres indicateurs disponibles relatifs à la vie scolaire et à la santé [enquêtes locales de climat scolaire par exemple]) et tout élément d'appréciation qualitative

disponible. Ce travail de diagnostic, conduit de manière collective, permet de partager les priorités et d'identifier les besoins spécifiques de l'établissement.

Avant la fin de l'année scolaire, le chef d'établissement et l'équipe pédagogique élaborent une **feuille de route** qui précise les objectifs fixés à trois ans ainsi que les jalons pour les atteindre, et propose des indicateurs qui permettent d'en suivre l'avancement. Cette projection dans le temps est la condition d'une amélioration progressive et durable des résultats des élèves.

Un accompagnement renforcé

Afin d'apporter un appui pluridisciplinaire aux établissements, le recteur constitue **une équipe ressource académique**. Elle est composée d'expertises complémentaires (IA-IPR, IEN, CPC, personnels de direction, conseillers principaux d'éducation, psychologues de l'éducation nationale, infirmiers, formateurs du premier et du second degrés, etc.). Cette équipe ressource académique accompagne les chefs d'établissement et leurs équipes tant dans l'analyse des besoins que dans la formalisation et le suivi des feuilles de route. Une présence régulière de tout ou partie de l'équipe, ou de l'un de ses représentants, pourra permettre d'assurer le suivi des actions définies collectivement.

Les corps d'inspection, membres des équipes ressources et pleinement intégrés à cette dynamique collective, y apportent leur expertise pédagogique et éducative. Leur contribution, fondée sur le conseil, l'éclairage professionnel et le partage de perspectives, constitue un appui essentiel pour soutenir le pilotage des chefs d'établissement.

L'accompagnement repose sur quatre principes structurants dont l'application doit tenir compte des singularités de chaque collège, notamment en matière d'accompagnement pédagogique et de formation :

- **la collégialité** car l'amélioration des résultats des élèves implique la participation de tous les professeurs et membres de la communauté éducative et le partage d'objectifs communs ;
- **la cohérence** de l'action menée au service d'une meilleure maîtrise des apprentissages fondamentaux de toutes les disciplines ;
- **le continuum** des relations inter-degrés et des relations pédagogiques avec les écoles de secteur, l'équipe de circonscription, les lycées, ainsi que des coopérations existantes avec les partenaires, notamment les collectivités territoriales ;
- **l'implication** des familles qui doivent être pleinement associées à la démarche et au suivi de la scolarité de leurs enfants, dans le respect des compétences de l'institution scolaire.

Afin de mener cette réflexion, **deux journées peuvent être banalisées pendant le premier semestre 2026, selon des modalités arrêtées au niveau académique.**

II. EXEMPLES DE LEVIERS À MOBILISER POUR ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE

Chaque collège détermine, à l'issue de son diagnostic, un nombre limité de leviers pour une meilleure réussite des élèves.

- **En matière de formation des équipes**

L'objectif premier est l'élévation du niveau et l'amélioration des résultats de tous les élèves et en particulier les plus fragiles. Les collèges concernés bénéficient donc de l'appui pédagogique de l'équipe ressource afin

d'identifier leurs besoins en matière de formation avant la fin d'année scolaire 2025-2026. Les formations débutent, dans toute la mesure du possible, dès le premier semestre 2026 et sont organisées de manière pluriannuelle. L'analyse de pratiques, les observations croisées, les visites de classes ou les rencontres entre pairs sont également des leviers d'évolution.

• En matière d'organisation pédagogique

Le chef d'établissement est responsable des choix et de l'organisation pédagogique qui doit être travaillée avec l'équipe pour assurer la meilleure efficacité au service des progrès des élèves. À titre d'exemples, repérés localement, les initiatives suivantes pourront être mises en place à la rentrée scolaire 2026 :

- plan de renforcement sur un nombre limité de séances autour d'une compétence ciblée avec un nombre restreint d'élèves, en particulier pour consolider les automatismes ;
- travail en effectif réduit sur des compétences précises, et notamment sur les tâches complexes ;
- co-intervention ponctuelle ou durable afin de prendre en charge les élèves les plus en difficulté au sein de la classe et renforcer l'étayage pédagogique, en s'appuyant sur l'expérience du premier degré ;
- renforcement de l'accompagnement personnalisé pour les élèves en difficulté ;
- mobilisation de Devoirs faits, des stages de réussite pour les élèves les plus en difficulté ;
- projets pédagogiques ou culturels, notamment en lien avec les partenaires de l'éducation nationale ;
- recours aux dispositifs de tutorats ou de mentorats.

• En matière de climat scolaire et de santé

Un appui éducatif, notamment centré sur les questions de climat scolaire et de santé, peut être apporté aux collèges par la mobilisation de personnels académiques qualifiés. Afin de donner aux élèves les meilleures conditions de réussite, les fonds sociaux, dont le montant versé à ces établissements peut être renforcé, sont pleinement utilisés pour répondre aux besoins de certains élèves.

Dans cette perspective, les autorités académiques et les chefs d'établissement coopèrent régulièrement avec les collectivités territoriales afin d'œuvrer conjointement à la réussite des élèves et à la bonne articulation des différents temps des jeunes, scolaires, périscolaires et extrascolaires.

III. ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

La mise en œuvre et le suivi des actions sont assurés par **le chef d'établissement, en lien avec l'inspecteur référent ou un membre de l'équipe ressource** selon les organisations académiques. Les **conseils pédagogiques** sont mobilisés pour assurer le suivi des actions engagées.

La disponibilité des membres de **l'équipe ressource académique** constitue un levier essentiel pour accompagner la dynamique. Elle intervient sans dimension évaluative mais au titre de l'accompagnement des travaux collectifs ou de la formation.

Le **recteur** est responsable de l'organisation de l'accompagnement et du suivi des établissements, afin de garantir leur réussite. Le **conseil académique des savoirs fondamentaux** (CASF) coordonne au niveau académique le suivi pédagogique des établissements et analyse l'impact sur les résultats des élèves pendant les trois années consécutives. Ces éléments sont également présentés aux représentants des personnels.

Les **IA-Dasen** conduisent des échanges réguliers avec les chefs d'établissement pour suivre l'avancée du plan d'action et aider à sa mise en œuvre. Selon l'organisation académique existante, des comités de pilotage

peuvent être installés pour conduire un accompagnement de proximité et mettre en réseau des établissements d'un même département ou d'un même bassin d'enseignement et de formation.

La direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) assure le pilotage national de cette politique. Elle répond aux besoins relayés par les académies, soutient leur action et suit les avancées. La Dgesco et la direction de l'encadrement (DE) organisent une formation nationale des chefs d'établissement et des équipes ressource, déclinée et complétée en académie.

Une mission d'inspection générale vient en appui des académies pour accompagner les équipes et conduire des actions de formation.

En renforçant la cohérence entre tous les acteurs, en consolidant la continuité école-collège et en mobilisant les ressources éducatives du territoire, cette politique crée les conditions d'une action collective et durable qui permet aux équipes d'exercer pleinement leur expertise pour la réussite de chaque élève.

Calendrier

Au cours du premier semestre 2026 : banalisation de deux journées en établissement réparties au choix.

Premier trimestre 2026 :

- identification des équipes ressource académiques ;
- formation nationale des chefs d'établissement et des équipes ressource déclinées et complétées en académie ;
- diagnostic établi par les chefs d'établissement et leurs équipes, avec l'appui des équipes ressource académiques.

Deuxième trimestre 2026 :

- définition d'axes stratégiques en établissement, recueil des besoins, notamment en formation, et identification des leviers ;
- accompagnement de proximité, formations académiques ;
- mise en place des premières actions.

Rentrée scolaire 2026 :

- déploiement des actions et des leviers ;
- formation continue des personnels.

Le ministre de l'Éducation nationale,

Édouard Geffray

SUIVEZ-NOUS :





© Ministère de l'Éducation nationale